



NATIONS UNIES

UN LIBRARY

ASSEMBLEE



GENERALE

Distr.  
LIMITEE

A/C.1/35/L.55  
24 novembre 1980  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-cinquième session  
PREMIERE COMMISSION  
Point 41 de l'ordre du jour

APPLICATION DE LA DECLARATION FAISANT DE L'OCEAN INDIEN UNE ZONE  
DE PAIX : RAPPORT DU COMITE SPECIAL DE L'OCEAN INDIEN

Incidences administratives et financières du projet de résolution figurant  
dans le document A/35/29

Etat présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153  
du règlement intérieur de l'Assemblée générale

1. Aux termes des paragraphes 2C, 4 et 6 du dispositif du projet de résolution figurant dans le document A/35/29, l'Assemblée générale :
  - a) Prierait le Comité spécial de poursuivre les travaux préparatoires à la convocation de la Conférence et de tenir en 1981 deux sessions préparatoires d'une durée totale de six semaines;
  - b) Renouvellerait le mandat général du Comité spécial, tel qu'il a été défini dans les résolutions pertinentes;
  - c) Prierait le Secrétaire général de continuer à fournir au Comité spécial toute l'assistance nécessaire, y compris la publication de comptes rendus analytiques.
2. Les hypothèses sur la base desquelles le Secrétaire général fournirait des services au Comité spécial en tant qu'organe préparatoire de la Conférence, à la Conférence sur l'océan Indien et au Comité spécial de l'océan Indien, sont indiquées ci-dessous :

a) Comité spécial de l'océan Indien en tant qu'organe préparatoire de la Conférence

1) Le Comité spécial de l'océan Indien tiendrait deux sessions en 1981 à New York. La première session se tiendrait du 17 février au 6 mars, et la seconde du 1er juin au 19 juin. Chaque session durerait trois semaines.

2) L'interprétation serait assurée en six langues, à raison de deux séances par jour durant les deux sessions.

3) La documentation des deux sessions combinées représenterait 300 pages pour la documentation à établir avant la session, 350 pages pour la documentation à établir pendant la session et 250 pages pour la documentation à établir après la session.

4) Des comptes rendus analytiques seraient fournis au Comité spécial conformément à la résolution 35/10 B de l'Assemblée générale pour les sessions consacrées aux préparatifs de la Conférence.

b) Comité spécial de l'océan Indien

1) Le Comité tiendrait une session d'une durée de deux semaines en septembre 1981 à New York.

2) L'interprétation serait assurée en six langues, à raison de deux séances par jour.

3) Durant la session, la documentation serait traduite dans cinq langues (100 pages pour la documentation à établir avant la session, 100 pages pour la documentation à établir pendant la session et 100 pages pour la documentation à établir après la session).

4) La session du Comité spécial qu'il est proposé de tenir en septembre ne serait pas consacrée aux préparatifs de la Conférence et, par conséquent, conformément à la résolution 35/10 B de l'Assemblée générale, il ne sera pas établi de comptes rendus analytiques pour cette session.

3. En conséquence, au cas où l'Assemblée générale adopterait la résolution proposée, le montant total des dépenses à prévoir, uniquement au titre des services de conférence, s'établirait comme suit :

	<u>Sessions préparatoires du Comité spécial de l'Océan Indien</u>	<u>Comité spécial de l'Océan Indien</u>	<u>Total</u>
I. Documentation à établir avant la session (160 000 mots) (langues : A, Ar, C, E, F, R)	278 000	92 900	370 900
II. Service des séances (interprétation assurée dans les langues suivantes : A, Ar, C, E, F, R)	256 400	85 500	341 900
III. Documentation à établir pendant la session (180 000 mots) (langues : A, Ar, C, E, F, R)	316 500	92 400	408 900
IV. Documentation à établir après la session (140 000 mots) (langues : A, Ar, C, E, F, R)	232 200	92 900	325 100
Comptes rendus analytiques (60 séances) (langues : A, Ar, C, E, F, R)	641 300	-	641 300
Dépenses à prévoir pour le Bureau des services généraux	<u>46 800</u>	<u>15 600</u>	<u>62 400</u>
	<u>1 771 200</u>	<u>379 300</u>	<u>2 150 500</u>

-----